



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 26

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-44
Conseil Municipal du 10 Juin 2020

DATE DE CONVOCATION : 4 Juin 2020

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILLEGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEOU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD -- C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: S. DELIMOGEES

SECRETAIRE DE SEANCE : Elise PISANI

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL 16 (ATD16)

Le Conseil Municipal de Châteauneuf

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'élection municipale du 15 mars 2020

VU l'article 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriale qui prévoit que : les communes peuvent créer entre elles un établissement public dénommé agence départementale.

Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier

VU la délibération N° 14-001 de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

VU l'article 10 des statuts de l'ATD 16 qui prévoit que chaque collectivité désigne un représentant à l'Assemblée générale de l'agence technique de la Charente,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **PAR 27 VOIX POUR**, décide d'élire

1 délégué titulaire : Monsieur Jean-François CESSAC

1 délégué suppléant : Monsieur Jean-Paul DESLIAS

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE